



# ACADÉMIE DE DIJON

*Liberté*

*Égalité*

*Fraternité*



**ACADÉMIE  
DE DIJON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **CLASSE VIRTUELLE**

Mouvement des personnels du second degré – Phase INTER, SPEN et POP

6 novembre 2024 12 heures	Date de début de saisie des demandes de mutation phase interacadémique des professeurs de chaire supérieure, agrégés, certifiés et adjoints d'enseignement, professeurs et chargés d'enseignement EPS, professeurs de lycée professionnel, professeurs d'enseignement général de collège, conseillers principaux d'éducation, psychologues de l'éducation nationale, et des mouvements spécifiques et POP sur lprof / SIAM.
27 novembre 2024 12 heures	Clôture de la saisie des candidatures à la phase inter-académique et aux mouvements spécifiques et POP
27 novembre 2024	Date limite de réception, par mèl à l'adresse <a href="mailto:ce.sms@ac-dijon.fr">ce.sms@ac-dijon.fr</a> des dossiers déposés au titre du handicap
du 28 novembre au 6 décembre 2024 à 23 heures 59	Téléchargement sur i-Prof / SIAM des confirmations de demande de mutation par les candidats.
6 décembre 2024	Date limite de retour des formulaires de confirmation de demandes de mutation et des pièces justificatives au rectorat (DPE) via l'outil COLIBRIS
A partir du 14 janvier et jusqu'au 30 janvier 2025	Affichage des barèmes sur i-Prof / SIAM
27 janvier 2025 – 12h00	Date limite de contestation des barèmes via l'outil COLIBRIS
Entre le 14 et le 30 janvier 2025	Traitement des demandes de rectification des barèmes et affichage des modifications apportées au fil de l'eau
30 janvier 2025	Date limite de mise à jour des barèmes par les services du rectorat
7 février 2025	Date limite de dépôt des demandes tardives, des modifications de demande et des demandes d'annulation.
12 mars 2025	Résultats – phase inter-académique et mouvements spécifiques nationaux et POP

- Rendez-vous sur [Colibris Dijon](#).
- Connectez-vous avec votre identifiant de messagerie.
- Allez sur l'onglet « second degré ».
- Choisissez le formulaire « RH - Dépôt de la demande de confirmation du mouvement inter-académique (ENS 2D, EDU, PSY) ».
- Complétez le formulaire et déposez votre confirmation.
- Déposez ensuite vos pièces justificatives au format pdf de préférence en veillant bien à la qualité des documents.

- Titularisation : le stagiaire rejoint l'académie obtenue.
- Prolongation de stage mais validation au jury de juin : le stagiaire rejoint l'académie obtenue.
- Prolongation de stage sans validation au jury de juin : la mutation est annulée.
- Redoublement de stage : la mutation est annulée.

# Mouvement – Phase INTER

## Liens utiles

**Iprof / SIAM** : [Cliquez-ici pour vous connecter à SIAM \(Services\)](#)

**Site de l'académie de Dijon** : [Cliquez ici pour obtenir des renseignements relatifs au mouvement inter-académique](#)

**Site du ministère de l'éducation nationale** : [Cliquez ici pour obtenir des renseignements relatifs au mouvement inter-académique](#) (mouvement général)

**Le comparateur de mobilité** : [Cliquez ici pour accéder à l'outil](#)

**Site du ministère de l'éducation nationale** : [Cliquez ici pour obtenir des renseignements relatifs au mouvement spécifique national \(SPEN\)](#)

**Site du ministère de l'éducation nationale** : [Cliquez ici pour obtenir des renseignements relatifs au mouvement des postes à profil \(POP\)](#)

**Colibris (Dijon)** : [Cliquez ici pour vous connecter à Colibris](#)

# Mouvement – Phase INTER

## ACCES A SIAM

### Phase INTER du mouvement général

- Consulter son dossier
- Saisir et télécharger la demande de mutation
- Déposer la confirmation accompagnée des PJ sur Colibris
- Consulter le barème retenu

### Mouvements spécifiques (SPEN) et postes à profils (POP)

- Consulter les postes spécifiques et POP vacants
- Saisir et modifier la demande de mutation sur postes spécifiques

## Connexion sur le site de l'académie, rubrique Personnels.



Plusieurs services internet peuvent vous être utiles pour gérer votre carrière :

▶ Utilisez [SIAM](#) pour déposer votre demande de mutation inter-académique et/ou intra-académique et suivre votre demande (personnels enseignants, d'éducation et psychologue du second degré).

▶ Campagne mouvement spécifique année : 2024/2025.  
Vous pouvez consulter une [note d'information](#).

▶ SPEA : Campagne mouvement spécifique académique 2025.

▶ Le service des demandes de promotion de grade n'est pas encore ouvert  
**OU**

▶ Vous ne remplissez pas les conditions, pour l'année en cours, pour participer aux campagnes d'avancement :

- Hors-Classe des professeurs agrégés, certifiés, professeurs d'éducation physique et sportive, professeurs de lycées professionnels et conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'éducation nationale.
- Classe Exceptionnelle des professeurs agrégés, certifiés, professeurs d'éducation physique et sportive, professeurs de lycées professionnels, conseillers principaux d'éducation, psychologues de l'éducation nationale, PEGC et CE-EPS.

▶ Le service des demandes de promotion de corps n'est pas encore ouvert  
**OU**

▶ Vous ne remplissez pas les conditions, pour l'année en cours, pour participer à la campagne de promotion de corps à la Liste d'Aptitude Agrégés.

▶ Les données relatives à votre situation administrative qui figurent dans votre dossier I-prof ne satisfont pas aux conditions d'accès au corps des professeurs agrégés (voir les conditions).

▶ Si vous pensez qu'il s'agit d'une erreur, vous devez signaler cette anomalie à votre gestionnaire académique via la messagerie I-prof avant la clôture de la période de candidature.

Rappel des conditions d'accès à la Liste d'Aptitude Agrégés:

- être professeur certifié, professeur de lycée professionnel ou professeur d'éducation physique et sportive. (les PLP devront être proposés dans la discipline dans laquelle ils justifient du diplôme le plus élevé sauf avis circonstancié des cc tous les certifiés relevant d'une discipline pour laquelle il n'y a pas d'agrégation)
- être âgé de quarante ans au moins au 1er octobre 2025,
- Justifier à cette même date de dix années de services effectifs d'enseignement, dont cinq dans leur corps.

▶ Utilisez SIAE pour gérer vos rendez-vous de carrière

▶ [Consulter le guide et la notice aux rendez-vous de carrière](#)

▶ [SIAT2 : Mouvement des enseignants du 2nd degré vers les COM](#)

L'accès à SIAM 2<sup>nd</sup> degré se fait par le bouquet de service I-Prof.

Bienvenue sur SIAM 2<sup>nd</sup> degré !

Présentation générale  
du service

Mouvement  
inter-académique

Mouvement  
intra-académique

Vous trouverez sur ce site Internet sécurisé toutes les informations utiles pour élaborer vos demandes de mutation lors de la phase inter ou intra académique du mouvement des personnels enseignants d'éducation et d'orientation du second degré.

Vous pourrez, au fur et à mesure du déroulement du calendrier du mouvement, accéder à différentes fonctions :

#### Pour vous informer :

- ▶ Consulter les [pages d'informations générales](#) sur [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)
- ▶ Consulter l'[information académique](#)

#### Pour saisir et suivre votre demande de mobilité :

- ▶ La consultation de votre dossier,
- ▶ La consultation des postes vacants aux mouvements spécifiques et au mouvement intra-académique,
- ▶ La saisie de vos demandes inter / intra académiques,
- ▶ La consultation de votre barème retenu pour les projets de mouvement inter/intra académique,
- ▶ Le résultat de votre demande vous sera communiqué dans votre courrier I-Prof.

## Choisir : Mouvement général INTER

**SIAM - 2ND Degré**

34.500.1.0

Bienvenue sur le site de l'académie de DIJON



Du 30/10/2024 au 31/10/2025

[Mouvement général inter-académique](#)



Du 30/10/2024 au 31/10/2025

[Mouvements spécifiques nationaux \(SPEN\) et mouvement sur postes à profil \(POP\)](#)

- L'application de saisie des vœux "SIAM 2<sup>nd</sup> degré" n'est pas compatible avec Internet Explorer
- Cette plateforme est réservée à la mobilité des enseignants, CPE, PSYEN du 2<sup>nd</sup> degré public

Avez-vous testé le comparateur de mobilité [ICI](#) ? Cet outil est à votre disposition pour vous aider à faire les bons choix dans votre projet de mobilité.

Merci de renseigner votre adresse mail dans IPROF pour pouvoir vous connecter à l'application SIAM2.

## Lecture et validation des LDG

SIAM - 2ND Degré

34 500 1.0

Planning

Mouvement général inter-académique

Note de service

Retour

- 1** A compter du 6 novembre 2024  
➤ Consultez la note de service relative aux opérations de mutation
- 4** Du 6 novembre 2024 à 12h00 au 27 novembre 2024 à 12h00  
➤ Vérifiez et modifiez votre dossier si nécessaire
- 5** Du 6 novembre 2024 à 12h00 au 27 novembre 2024 à 12h00  
➤ Saisissez ou modifiez votre demande de mutation pour le mouvement général
- 6** Du 28 novembre 2024 à 00h00 au 6 décembre 2024 à 23h59  
➤ Editez votre confirmation de demande de mutation pour le mouvement général
- 7** Du 28 novembre 2024 à 00h00 au 6 décembre 2024 à 23h59  
➤ Déposez votre confirmation de demande de mutation pour le mouvement général
- 8** A partir du 14 janvier 2025  
➤ Consultez votre barème retenu pour le projet de mouvement interacadémique
- 9** Le 11 mars 2025  
➤ Consultez le résultat définitif de votre demande de mutation  
Si vous avez indiqué un numéro de téléphone portable, une confirmation de ce résultat vous sera adressée par SMS
- 3** A compter du 6 novembre 2024  
➤ Saisissez ou modifiez vos numéros de téléphone

J'atteste avoir lu la note de service et les lignes directrices de gestion.

Enregistrer

**2**

**Vous devez cocher la case et enregistrer que vous avez lu la NDS et les LDG avant de pouvoir faire votre demande**

Du 05 novembre (midi) au 27 novembre 2024 (midi), dans le cadre de votre projet de mutation, un dispositif ministériel d'accueil et de conseil est à votre disposition au 01 55 55 44 45.

Les candidats à mutation pouvant se prévaloir d'éventuelles bonifications (rapprochement de conjoints, fonctionnaires stagiaires, etc.) sont invités à consulter leur dossier et à renseigner utilement les rubriques les concernant préalablement à la saisie des vœux. A défaut, le calcul de leur barème serait incomplet.

Attention, vous devez télécharger votre confirmation de participation directement dans SIAM à compter de la clôture de la campagne de saisie des vœux.



## Saisie du numéro de téléphone

**1** A compter du 6 novembre 2024

➤ [Consultez la note de service relative aux opérations de mutation](#)

**4** Du 6 novembre 2024 à 12h00 au 27 novembre 2024 à 12h00

➤ [Vérifiez et modifiez votre dossier si nécessaire](#)

**5** Du 6 novembre 2024 à 12h00 au 27 novembre 2024 à 12h00

➤ [Saisissez ou modifiez votre demande de mutation pour le mouvement général](#)

**6** Du 28 novembre 2024 à 00h00 au 6 décembre 2024 à 23h59

➤ [Éditez votre confirmation de demande de mutation pour le mouvement général](#)

**7** Du 28 novembre 2024 à 00h00 au 6 décembre 2024 à 23h59

➤ [Déposez votre confirmation de demande de mutation pour le mouvement général](#)

**8** A partir du 14 janvier 2025

➤ [Consultez votre barème retenu pour le projet de mouvement interacadémique](#)

**9** Le 11 mars 2025

➤ [Consultez le résultat définitif de votre demande de mutation](#)  
Si vous avez indiqué un numéro de téléphone portable, une confirmation de ce résultat vous sera adressée par SMS

**3** A compter du 6 novembre 2024

➤ [Saisissez ou modifiez vos numéros de téléphone](#)

Vous avez attesté avoir lu la note de service et les lignes directrices de gestion le 07/11/2024

Du 05 novembre (midi) au 27 novembre 2024 (midi), dans le cadre de votre projet de mutation, un dispositif ministériel d'accueil et de conseil est à votre disposition au 01 55 55 44 45.

Les candidats à mutation pouvant se prévaloir d'éventuelles bonifications (rapprochement de conjoints, fonctionnaires stagiaires, etc.) sont invités à consulter leur dossier et à renseigner utilement les rubriques les concernant préalablement à la saisie des vœux. A défaut, le calcul de leur barème serait incomplet.

Attention, vous devez télécharger votre confirmation de participation directement dans SIAM à compter de la clôture de la campagne de saisie des vœux.

## Vérification et modification de votre dossier

SIAM - 2ND Degré

14.500.1.0

Planning

Mouvement général interacadémique

Note de service

Retour

**1** A compter du 6 novembre 2024

► [Consultez la note de service relative aux opérations de mutation](#)

**4** Du 6 novembre 2024 à 12h00 au 27 novembre 2024 à 12h00

► [Vérifiez et modifiez votre dossier si nécessaire](#)

**5** Du 6 novembre 2024 à 12h00 au 27 novembre 2024 à 12h00

► [Saisissez ou modifiez votre demande de mutation pour le mouvement général](#)

**6** Du 28 novembre 2024 à 00h00 au 6 décembre 2024 à 23h59

► [Éditez votre confirmation de demande de mutation pour le mouvement général](#)

**7** Du 28 novembre 2024 à 00h00 au 6 décembre 2024 à 23h59

► [Déposez votre confirmation de demande de mutation pour le mouvement général](#)

**8** A partir du 14 janvier 2025

► [Consultez votre barème retenu pour le projet de mouvement interacadémique](#)

**9** Le 11 mars 2025

► [Consultez le résultat définitif de votre demande de mutation](#)

Si vous avez indiqué un numéro de téléphone portable, une confirmation de ce résultat vous sera adressée par SMS

**3** A compter du 6 novembre 2024

► [Saisissez ou modifiez vos numéros de téléphone](#)

Vous avez attesté avoir lu la note de service et les lignes directrices de gestion le 07/11/2024

Du 05 novembre (midi) au 27 novembre 2024 (midi), dans le cadre de votre projet de mutation, un dispositif ministériel d'accueil et de conseil est à votre disposition au 01 55 55 44 45.

Les candidats à mutation pouvant se prévaloir d'éventuelles bonifications (rapprochement de conjoints, fonctionnaires stagiaires, etc.) sont invités à consulter leur dossier et à renseigner utilement les rubriques les concernant préalablement à la saisie des vœux. A défaut, le calcul de leur barème serait incomplet.

Attention, vous devez télécharger votre confirmation de participation directement dans SIAM à compter de la clôture de la campagne de saisie des vœux.

## Le dossier est présenté en 3 parties

SIAM - 2ND Degré Mouvement général inter-académique Note de service Retour  
34.500.1.0  
Visualisation de votre dossier

SIAM vous permet de vérifier les informations contenues dans les bases de gestion (concernant votre situation administrative ou familiale) qui vont donner lieu à des bonifications pour le mouvement. Dans certains cas, vous pourrez les modifier directement sur SIAM afin de pouvoir estimer votre barème en fonction des données corrigées. **Il vous est conseillé de vérifier chaque onglet.**

**Attention !** Vous pourrez reporter toute éventuelle correction sur la demande de confirmation que vous devrez vous-même télécharger depuis SIAM à l'issue de la période de saisie des vœux avant de la signer, d'y ajouter les pièces justificatives nécessaires et de communiquer l'ensemble à votre chef d'établissement qui transmettra votre dossier à votre rectorat.

Situation administrative	Situations individuelles	Situation familiale
Vous êtes	Mr DOE JOHN, CONSEILLER PRINC.D'EDUCATION CL.NORMALE en EDUCATION	     <input type="button" value="Modifier"/>
Vous habitez	2G rue general delaborde 21000 Dijon	
Votre ancienneté est de	1 an dans ce poste	
Votre échelon est le	4 ème	

J'atteste avoir consulté ma situation administrative.

Enregistrer

SIAM vous permet de vérifier les informations contenues dans les bases de gestion (concernant votre situation administrative ou familiale) qui vont donner lieu à des bonifications pour le mouvement. Dans certains cas, vous pourrez les modifier directement sur SIAM afin de pouvoir estimer votre barème en fonction des données corrigées. **Il vous est conseillé de vérifier chaque onglet.**

**Attention !** Vous pourrez reporter une éventuelle correction sur la demande de confirmation que vous devrez vous-même télécharger depuis SIAM à l'issue de la période de saisie des vœux avant de signer, d'y ajouter les pièces justificatives nécessaires et de communiquer l'ensemble à votre chef d'établissement qui transmettra votre dossier à votre rectorat.

Situation administrative

Situations individuelles

Situation familiale

Voulez-vous bénéficier cette année de la bonification "Stagiaire non ex contractuel" ?

Oui

Non



J'atteste avoir consulté mes situations individuelles

Enregistrer

SIAM vous permet de vérifier les informations contenues dans les bases de gestion (concernant votre situation administrative ou familiale) qui vont donner lieu à des bonifications pour le mouvement. Dans certains cas, vous pourrez les modifier directement sur SIAM afin de pouvoir estimer votre barème en fonction des données corrigées. **Il vous est conseillé de vérifier chaque onglet.**

**Attention !** Vous pourrez reporter une éventuelle correction sur la demande de confirmation que vous devrez vous-même télécharger depuis SIAM à l'issue de la période de saisie des vœux avant de la signer, d'y ajouter les pièces justificatives nécessaires et de communiquer l'ensemble à votre chef d'établissement qui transmettra votre dossier à votre rectorat.

Situation administrative

Situations individuelles

Situation familiale

Rapprochement de conjoints 

▶ Département du conjoint

COTE D'OR

▶ Durée de séparation

1 an

Autorité parentale conjointe 

▶ Département de l'autre parent

Sélectionner un département

▶ Durée de séparation

0 an

Mutation simultanée entre **agents conjoints** 

▶ Nomen du conjoint

grades autorisés

▶ Département sollicité

Sélectionner un département

Mutation simultanée entre **agents non conjoints**

▶ Nomen de l'autre agent

grades autorisés

▶ Nombre d'enfants  1

## Choix entre 4 situations familiales :

- ↪ Rapprochement de conjoints
- ↪ Autorité parentale conjointe
- ↪ Mutation simultanée avec agents conjoints
- ↪ Mutation simultanée entre agents non conjoints

Valider

Annuler

SIAM vous permet de vérifier les informations contenues dans les bases de gestion (concernant votre situation administrative ou familiale) qui vont donner lieu à des bonifications pour le mouvement. Dans certains cas, vous pourrez les modifier directement sur SIAM afin de pouvoir estimer votre barème en fonction des données corrigées. **Il vous est conseillé de vérifier chaque onglet.**

**Attention !** Vous pourrez reporter une éventuelle correction sur la demande de confirmation que vous devrez vous-même télécharger depuis SIAM à l'issue de la période de saisie des vœux avant de la signer, d'y ajouter les pièces justificatives nécessaires et de communiquer l'ensemble à votre chef d'établissement qui transmettra votre dossier à votre rectorat.

Situation administrative	Situations individuelles	Situation familiale
Vous avez	1 enfant	
Vous avez demandé	un rapprochement de conjoint sur le département : COTE D'OR (avec 1 année de durée de séparation)	
		<a href="#">Modifier</a>

J'atteste avoir consulté ma situation familiale

Enregistrer

DOSSIER DE PRIORITE DE MUTATION  
 INTER-ACADEMIQUE  
 AU TITRE DU HANDICAP  
 Demande formulée pour la rentrée N

Dossier à retourner, par mèl, avant le  
 XX/XX/XX au médecin conseiller technique du Recteur  
[ce.sms@ac-dijon.fr](mailto:ce.sms@ac-dijon.fr)

Tout dossier incomplet ne pourra être instruit

Nom : ..... Date de naissance .....  
 Prénom .....  
 Téléphone fixe : ..... portable : .....  
 Adresse : .....  
 Mail : .....

**Situation Familiale :** <sup>1</sup>

Marié(e)     Pacsé(e)     Célibataire/concubin(e)     Divorcé(e)

Nombre d'enfant(s) .....

**Situation Professionnelle :**

Corps / grade .....  
 Discipline .....  
 Etablissement (s) .....

**Personne concernée :** <sup>1</sup>

L'intéressé(e)     Conjoint(e)     Enfant

**Dossier médical de la personne concernée** (enseignant(e) ou conjoint(e) ou enfant) :

Bilan détaillé et récent de la situation médicale (établi par le spécialiste), précisant la nature et l'histoire de la pathologie, les traitements antérieurs et/ou en cours, les perspectives évolutives, le réajustement professionnel tel que les aménagements de travail pour congé maladie au cours des trois dernières années, et éventuellement la prescription de tierce personne.

Nécessité de joindre la photocopie de toutes les pièces utiles (bulletin d'hospitalisation, compte-rendu opératoire, interprétation d'imagerie médicale, bilan biologique, prise en charge rééducative...)

**RQTH** <sup>2</sup> (photocopie obligatoire)     En cours (accusé réception obligatoire)

Autre (AAH, reconnaissance d'invalidité, notification MDPH d'orientation scolaire...) avec photocopie de l'attestation (ou des attestations) à joindre obligatoirement au dossier.

<sup>1</sup> Cocher la case correspondante

<sup>2</sup> **RQTH** : Reconnaissance de qualité de travailleur handicapé. Le dossier est à retirer et à renvoyer à la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) de votre département de résidence.

*Il vous appartient d'effectuer une photocopie de ce document si vous souhaitez en conserver un double.*

**SITUATION ADMINISTRATIVE**  
 SI VOUS ETES EN SITUATION DE REINTEGRATION, DEVEZ-VOUS IMPERATIVEMENT RETROUVER UNE AFFECTATION DANS LE SECOND DEGRE A LA PROCHAINE RENTREE SCOLAIRE ?  
 OUI  NON:   
 (Cocher la case correspondant à votre choix)

**SITUATION FAMILIALE OU CIVILE**  
 agents mariés, PACS ou non mariés avec enfant(s) reconnu(s)

SITUATION DU CONJOINT .....  
 NOM, PRÉNOM .....  
 PROFESSION OU DISCIPLINE .....  
 DATE DU MARIAGE OU DE PACS .....  
 LIEU DE RÉSIDENCE PROFESSIONNELLE ..... DPT \_\_\_\_  
 LIEU DE RÉSIDENCE PRIVÉE ..... DPT \_\_\_\_

ANNÉE SCOLAIRE DE SÉPARATION	SITUATION DE L'ENSEIGNANT (activité, congé parental, disponibilité, détachement)	LIEU DE RÉSIDENCE PROFESSIONNELLE (si différente de celle du conjoint)
<b>CONFIRMATION MUTATION (page 4)</b>		

Votre attention est appelée sur le fait que vous ne pouvez remplir *sans risque d'erreurs* votre demande de mutation si vous n'avez pas pris connaissance de la note de service relative au mouvement des personnels pour la rentrée scolaire 2021 publiée au Bulletin Officiel numéro spécial n°10 du 16/11/2020.

**DEMANDE FORMULEE AU TITRE DU HANDICAP (Loi du 11 février 2005)**

*Cocher la case et nécessaire.*

Je signale que je constitue un dossier au titre du handicap pour le médecin-conseil du recteur de mon académie d'affectation actuelle.

Nombre de pièces jointes au dossier : .....

A ..... le .....  
 signature



## Saisie ou modification votre demande de mutation

SIAM - 2ND Degré

84.500.1.0

Planning

Mouvement général inter-académique

Note de service

Retour

- 1 A compter du 6 novembre 2024  
➤ [Consultez la note de service relative aux opérations de mutation](#)
- 4 Du 6 novembre 2024 à 12h00 au 27 novembre 2024 à 12h00  
➤ [Vérifiez et modifiez votre dossier si nécessaire](#)
- 5 Du 6 novembre 2024 à 12h00 au 27 novembre 2024 à 12h00  
➤ [Saisissez ou modifiez votre demande de mutation pour le mouvement général](#)
- 6 Du 28 novembre 2024 à 00h00 au 6 décembre 2024 à 23h59  
➤ [Éditez votre confirmation de demande de mutation pour le mouvement général](#)
- 7 Du 28 novembre 2024 à 00h00 au 6 décembre 2024 à 23h59  
➤ [Déposez votre confirmation de demande de mutation pour le mouvement général](#)
- 8 A partir du 14 janvier 2025  
➤ [Consultez votre barème retenu pour le projet de mouvement interacadémique](#)
- 9 Le 11 mars 2025  
➤ [Consultez le résultat définitif de votre demande de mutation](#)  
Si vous avez indiqué un numéro de téléphone portable, une confirmation de ce résultat vous sera adressée par SMS
- 3 A compter du 6 novembre 2024  
➤ [Saisissez ou modifiez vos numéros de téléphone](#)

Vous avez attesté avoir lu la note de service et les lignes directrices de gestion le 07/11/2024

Du 05 novembre (midi) au 27 novembre 2024 (midi), dans le cadre de votre projet de mutation, un dispositif ministériel d'accueil et de conseil est à votre disposition au 01 55 55 44 45.

Les candidats à mutation pouvant se prévaloir d'éventuelles bonifications (rapprochement de conjoints, fonctionnaires stagiaires, etc.) sont invités à consulter leur dossier et à renseigner utilement les rubriques les concernant préalablement à la saisie des vœux. A défaut, le calcul de leur barème serait incomplet.

Attention, vous devez télécharger votre confirmation de participation directement dans SIAM à compter de la clôture de la campagne de saisie des vœux.

Saisie de l'académie d'inscription au concours

Sélectionnez votre académie d'inscription au concours :

TOULOUSE ▼

[Enregistrer](#)

Les stagiaires sont invités à saisir leur académie d'inscription au concours.  
(Une bonification de 0,1 point est accordé pour le vœu sur cette académie)

Choisir l'académie...

Choix de l'académie



The map displays the various academies of France, including Paris, Lille, Amiens, Metz-Nancy, Strasbourg, Besançon, Lyon, Grenoble, Clermont, Dijon, Nantes, Rennes, Poitiers, Limoges, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Abx-Marseille, Nice, Corse, Réunion, Martinique, Guadeloupe, Guyane, Mayotte, and Polynésie Française. A red arrow points from a text box labeled 'Choix de l'académie' to the 'Dijon' region on the map.

Liste de vos vœux

	N°	Code ou N°	Libellé	
▼	1	07	DIJON	
▲	2	04	BORDEAUX	
<input type="button" value="Ajouter un vœu"/>				

Pour déplacer un vœu vers le haut ou vers le bas, cliquez sur l'icône (▲ ou ▼) correspondante au vœu à déplacer.  
Pour supprimer un vœu, cliquez sur l'icône () correspondante.

Ajouter un vœu

Supprimer un vœu

## Liste récapitulative avec la demande pour le mouvement INTER

SIAM - 2ND Degré Mouvement général inter-académique Note de service  
34.500.1.0  
Saisie et modification de votre demande de mutation

Date d'enregistrement	Mouvement	Nombre de vœux	Vœux	
07/11/2024	Mouvement général inter académique EDUCATION (CE ,CPE)	2	<a href="#">Visualiser</a> <a href="#">Modifier</a>	

**Votre demande est enregistrée.**

Vous pouvez la modifier ou l'annuler tant que la campagne de saisie des vœux est ouverte.

Pour supprimer une demande, cliquez sur l'icône (  ) correspondante.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, éditer un récapitulatif de votre demande avec votre barème calculé :

[Éditer un récapitulatif](#)

**IMPORTANT**

Votre confirmation de demande sera disponible à partir du 28/11/2024.

Vous devez vous connecter à nouveau sur SIAM2 afin de la télécharger pour un envoi au plus tard le 06/12/2024.

Cliquer sur le bouton  
« Éditer un récapitulatif »

Pour revoir le détail des  
vœux et les modifier  
éventuellement.

## Téléchargement de la confirmation de demande de mutation

SIAM - 2ND Degré

84.500.1.0

Planning

Mouvement général inter-académique

Note de service

Retour

**1** A compter du 6 novembre 2024

➤ [Consultez la note de service relative aux opérations de mutation](#)

**4** Du 6 novembre 2024 à 12h00 au 27 novembre 2024 à 12h00

➤ [Vérifiez et modifiez votre dossier si nécessaire](#)

**5** Du 6 novembre 2024 à 12h00 au 27 novembre 2024 à 12h00

➤ [Saisissez ou modifiez votre demande de mutation pour le mouvement général](#)

**6** Du 28 novembre 2024 à 00h00 au 6 décembre 2024 à 23h59

➤ [Éditez votre confirmation de demande de mutation pour le mouvement général](#)

**7** Du 28 novembre 2024 à 00h00 au 6 décembre 2024 à 23h59

➤ [Déposez votre confirmation de demande de mutation pour le mouvement général](#)

**8** A partir du 14 janvier 2025

➤ [Consultez votre barème retenu pour le projet de mouvement interacadémique](#)

**9** Le 11 mars 2025

➤ [Consultez le résultat définitif de votre demande de mutation](#)

Si vous avez indiqué un numéro de téléphone portable, une confirmation de ce résultat vous sera adressée par SMS

**3** A compter du 6 novembre 2024

➤ [Saisissez ou modifiez vos numéros de téléphone](#)

Vous avez attesté avoir lu la note de service et les lignes directrices de gestion le 07/11/2024

Du 05 novembre (midi) au 27 novembre 2024 (midi), dans le cadre de votre projet de mutation, un dispositif ministériel d'accueil et de conseil est à votre disposition au 01 55 55 44 45.

Les candidats à mutation pouvant se prévaloir d'éventuelles bonifications (rapprochement de conjoints, fonctionnaires stagiaires, etc.) sont invités à consulter leur dossier et à renseigner utilement les rubriques les concernant préalablement à la saisie des vœux. A défaut, le calcul de leur barème serait incomplet.

Attention, vous devez télécharger votre confirmation de participation directement dans SIAM à compter de la clôture de la campagne de saisie des vœux.



## Dépôt de la confirmation vérifiée sur Colibris

SIAM - 2ND Degré

84.500.1.0

Planning

Mouvement général inter-académique

Note de service

Retour

**1** A compter du 6 novembre 2024

➤ [Consultez la note de service relative aux opérations de mutation](#)

**4** Du 6 novembre 2024 à 12h00 au 27 novembre 2024 à 12h00

➤ [Vérifiez et modifiez votre dossier si nécessaire](#)

**5** Du 6 novembre 2024 à 12h00 au 27 novembre 2024 à 12h00

➤ [Saisissez ou modifiez votre demande de mutation pour le mouvement général](#)

**6** Du 28 novembre 2024 à 00h00 au 6 décembre 2024 à 23h59

➤ [Éditez votre confirmation de demande de mutation pour le mouvement général](#)

**7** Du 28 novembre 2024 à 00h00 au 6 décembre 2024 à 23h59

➤ [Déposez votre confirmation de demande de mutation pour le mouvement général](#)

**8** A partir du 14 janvier 2025

➤ [Consultez votre barème retenu pour le projet de mouvement interacadémique](#)

**9** Le 11 mars 2025

➤ [Consultez le résultat définitif de votre demande de mutation](#)

Si vous avez indiqué un numéro de téléphone portable, une confirmation de ce résultat vous sera adressée par SMS

**3** A compter du 6 novembre 2024

➤ [Saisissez ou modifiez vos numéros de téléphone](#)

**Vous avez attesté avoir lu la note de service et les lignes directrices de gestion le 07/11/2024**

Du 05 novembre (midi) au 27 novembre 2024 (midi), dans le cadre de votre projet de mutation, un dispositif ministériel d'accueil et de conseil est à votre disposition au 01 55 55 44 45.

Les candidats à mutation pouvant se prévaloir d'éventuelles bonifications (rapprochement de conjoints, fonctionnaires stagiaires, etc.) sont invités à consulter leur dossier et à renseigner utilement les rubriques les concernant préalablement à la saisie des vœux. A défaut, le calcul de leur barème serait incomplet.

Attention, vous devez télécharger votre confirmation de participation directement dans SIAM à compter de la clôture de la campagne de saisie des vœux.

## Consultation du barème retenu

SIAM - 2ND Degré

34.500.1.0

Planning

Mouvement général inter-académique

Note de service

Retour

**1** A compter du 6 novembre 2024

➤ [Consultez la note de service relative aux opérations de mutation](#)

**4** Du 6 novembre 2024 à 12h00 au 27 novembre 2024 à 12h00

➤ [Vérifiez et modifiez votre dossier si nécessaire](#)

**5** Du 6 novembre 2024 à 12h00 au 27 novembre 2024 à 12h00

➤ [Saisissez ou modifiez votre demande de mutation pour le mouvement général](#)

**6** Du 28 novembre 2024 à 00h00 au 6 décembre 2024 à 23h59

➤ [Éditez votre confirmation de demande de mutation pour le mouvement général](#)

**7** Du 28 novembre 2024 à 00h00 au 6 décembre 2024 à 23h59

➤ [Déposez votre confirmation de demande de mutation pour le mouvement général](#)

**8** A partir du 14 janvier 2025

➤ [Consultez votre barème retenu pour le projet de mouvement interacadémique](#)

**9** Le 11 mars 2025

➤ [Consultez le résultat définitif de votre demande de mutation](#)

Si vous avez indiqué un numéro de téléphone portable, une confirmation de ce résultat vous sera adressée par SMS

**3** A compter du 6 novembre 2024

➤ [Saisissez ou modifiez vos numéros de téléphone](#)

**Vous avez attesté avoir lu la note de service et les lignes directrices de gestion le 07/11/2024**

Du 05 novembre (midi) au 27 novembre 2024 (midi), dans le cadre de votre projet de mutation, un dispositif ministériel d'accueil et de conseil est à votre disposition au 01 55 55 44 45.

Les candidats à mutation pouvant se prévaloir d'éventuelles bonifications (rapprochement de conjoints, fonctionnaires stagiaires, etc.) sont invités à consulter leur dossier et à renseigner utilement les rubriques les concernant préalablement à la saisie des vœux. À défaut, le calcul de leur barème serait incomplet.

Attention, vous devez télécharger votre confirmation de participation directement dans SIAM à compter de la clôture de la campagne de saisie des vœux.

## Consultation du résultat définitif de mutation

SIAM - 2ND Degré

34.500.1.0

Planning

Mouvement général inter-académique

Note de service

Retour

**1** A compter du 6 novembre 2024

➤ [Consultez la note de service relative aux opérations de mutation](#)

**4** Du 6 novembre 2024 à 12h00 au 27 novembre 2024 à 12h00

➤ [Vérifiez et modifiez votre dossier si nécessaire](#)

**5** Du 6 novembre 2024 à 12h00 au 27 novembre 2024 à 12h00

➤ [Saisissez ou modifiez votre demande de mutation pour le mouvement général](#)

**6** Du 28 novembre 2024 à 00h00 au 6 décembre 2024 à 23h59

➤ [Éditez votre confirmation de demande de mutation pour le mouvement général](#)

**7** Du 28 novembre 2024 à 00h00 au 6 décembre 2024 à 23h59

➤ [Déposez votre confirmation de demande de mutation pour le mouvement général](#)

**8** A partir du 14 janvier 2025

➤ [Consultez votre barème retenu pour le projet de mouvement interacadémique](#)

**9** Le 11 mars 2025

➤ [Consultez le résultat définitif de votre demande de mutation](#)  
Si vous avez indiqué un numéro de téléphone portable, une confirmation de ce résultat vous sera adressée par SMS

**3** A compter du 6 novembre 2024

➤ [Saisissez ou modifiez vos numéros de téléphone](#)

**Vous avez attesté avoir lu la note de service et les lignes directrices de gestion le 07/11/2024**

Du 05 novembre (midi) au 27 novembre 2024 (midi), dans le cadre de votre projet de mutation, un dispositif ministériel d'accueil et de conseil est à votre disposition au 01 55 55 44 45.

Les candidats à mutation pouvant se prévaloir d'éventuelles bonifications (rapprochement de conjoints, fonctionnaires stagiaires, etc.) sont invités à consulter leur dossier et à renseigner utilement les rubriques les concernant préalablement à la saisie des vœux. À défaut, le calcul de leur barème serait incomplet.

Attention, vous devez télécharger votre confirmation de participation directement dans SIAM à compter de la clôture de la campagne de saisie des vœux.

6 novembre 2024 12 heures	Date de début de saisie des demandes de mutation phase interacadémique des professeurs de chaire supérieure, agrégés, certifiés et adjoints d'enseignement, professeurs et chargés d'enseignement EPS, professeurs de lycée professionnel, professeurs d'enseignement général de collège, conseillers principaux d'éducation, psychologues de l'éducation nationale, et des mouvements spécifiques et POP sur lprof / SIAM.
27 novembre 2024 12 heures	Clôture de la saisie des candidatures à la phase inter-académique et aux mouvements spécifiques et POP
27 novembre 2024	Date limite de réception, par mèl à l'adresse <a href="mailto:ce.sms@ac-dijon.fr">ce.sms@ac-dijon.fr</a> des dossiers déposés au titre du handicap
du 28 novembre au 6 décembre 2024 à 23 heures 59	Téléchargement sur i-Prof / SIAM des confirmations de demande de mutation par les candidats.
6 décembre 2024	Date limite de retour des formulaires de confirmation de demandes de mutation et des pièces justificatives au rectorat (DPE) via l'outil COLIBRIS
A partir du 14 janvier et jusqu'au 30 janvier 2025	Affichage des barèmes sur i-Prof / SIAM
27 janvier 2025 – 12h00	Date limite de contestation des barèmes via l'outil COLIBRIS
Entre le 14 et le 30 janvier 2025	Traitement des demandes de rectification des barèmes et affichage des modifications apportées au fil de l'eau
30 janvier 2025	Date limite de mise à jour des barèmes par les services du rectorat
7 février 2025	Date limite de dépôt des demandes tardives, des modifications de demande et des demandes d'annulation.
12 mars 2025	Résultats – phase inter-académique et mouvements spécifiques nationaux et POP

## CONTACT :

[mvt2ndegre@ac-dijon.fr](mailto:mvt2ndegre@ac-dijon.fr)

**03 80 44 89 50**

# Mouvement – Phase INTER

## Mouvement spécifique et postes à profils (SPEN et POP)

## Choisir : Mouvements spécifiques et POP

SIAM - 2ND Degré

34.500.1.0

Bienvenue sur le site de l'académie de DIJON



Du 30/10/2024 au 31/10/2025

[Mouvement général inter-académique](#)

Du 30/10/2024 au 31/10/2025

[Mouvements spécifiques nationaux \(SPEN\) et mouvement sur postes à profil \(POP\)](#)



- L'application de saisie des vœux "SIAM 2<sup>nd</sup> degré" n'est pas compatible avec Internet Explorer
- Cette plateforme est réservée à la mobilité des enseignants, CPE, PSYEN du 2<sup>nd</sup> degré public

Avez-vous testé le comparateur de mobilité [ICI](#) ? Cet outil est à votre disposition pour vous aider à faire les bons choix dans votre projet de mobilité.

Merci de renseigner votre adresse mail dans IPROF pour pouvoir vous connecter à l'application SIAM2.

Les modalités de consultation et de saisie sont similaires à celles de la participation au mouvement inter-académique.



### ① Consulter la liste des postes spécifiques :

- ✓ Sélectionner le type de mouvement spécifique (CPGE, BTS, DDFPT...).
- ✓ Sélectionner l'académie visée.
  - ✓ La liste des postes spécifiques vacants de l'académie s'affiche.

### ② Participer au mouvement spécifique :

- ✓ Choix du type de mouvement spécifique.
-  ✓ Saisie en ligne **obligatoire** sur Iprof/SIAM de la lettre de motivation.
- ✓ Saisie des vœux.

**VOTRE PARTICIPATION EST FINALISEE**

### Vous devrez également :

- ① Enrichir votre CV sur Iprof (fortement conseillé).
- ② Conserver votre récapitulatif de candidature au terme de la procédure de saisie de votre demande de participation au mouvement.

SIAM - 2ND Degré

34.500.1.0

Mouvements spécifiques nationaux (SPEN) et mouvement sur postes à profil (POP)

Postes spécifiques vacants

Changer de : [Mouvement](#) ▶ [Discipline](#) ▶ [Académie](#)

Critère mouvement : [Commerce international](#) ▶ [ECO-GEST.OPTION MARKETING](#) ▶ [BORDEAUX](#)

Listes des postes spécifiques vacants correspondant à vos critères

Code	Établissement	Informations	Nombres de postes vacants
0330029C	LYC NICOLAS BREMONTIER 152 COURS DE L YSER BORDEAUX		1
0641732K	LYC SAINT-JOHN PERSE 2 RUE JULES FERRY PAU		1

  Cliquez sur ces icônes pour obtenir le descriptif du poste.

Il n'y a pas d'informations à consulter : aucune fiche de poste n'a été déposée.

Une fiche de poste que vous pouvez consulter a été déposée.

Les modalités de consultation et de saisie sont similaires à celles de la participation au mouvement inter-académique.

### ① Consulter la liste des postes spécifiques :

- ✓ Sélectionner le type de mouvement spécifique (CPGE, BTS, DDFPT...).
- ✓ Sélectionner l'académie visée.
  - ✓ La liste des postes spécifiques vacants de l'académie s'affiche.



### ② Participer au mouvement spécifique :

- ✓ Choix du type de mouvement spécifique.
-  ✓ Saisie en ligne **obligatoire** sur Iprof/SIAM de la lettre de motivation.
- ✓ Saisie des vœux.

**VOTRE PARTICIPATION EST FINALISEE**

### Vous devrez également :

- ① Enrichir votre CV sur Iprof (fortement conseillé).
- ② Conserver votre récapitulatif de candidature au terme de la procédure de saisie de votre demande de participation au mouvement.

## Saisie demande au SPEN : Cas de deux demandes sans lettre de motivation saisie

I-Prof ● ● ● ●
JOHN DOE  
conseiller principal d'éducation  
éducation
Retour
Services

SIAM - 2ND Degré
Mouvements spécifiques nationaux (SPEN) et mouvement sur postes à profil (POP)
Note de service
Retour

Saisie et modification de vos demandes de mutation

Date d'enregistrement	Mouvement	Nombre de vœux	Vœux	
07/11/2024	*Sections internationales EDUCATION (CE ,CPE)	0	En attente de saisie de la lettre de motivation...	🗑️
07/11/2024	*Sections binationales EDUCATION (CE ,CPE)	0	En attente de saisie de la lettre de motivation...	🗑️

[Ajouter une demande](#)

Les candidatures précédées d'une \* doivent être expressément accompagnées d'une lettre de motivation explicitant votre démarche de mobilité ainsi que la description détaillée de vos actuelles fonctions (cf. Paragraphe II.1 de la note de service n°2019-161 du BO spécial n° 10 du 14/11/2019).

**Cliquez sur le bouton «Services» pour saisir votre lettre de motivation.**

**ATTENTION : Une fois votre lettre de motivation rédigée et enregistrée, vous devez impérativement, par la suite, saisir votre (vos) vœu(x) géographique(s) (d'établissement à académie)**

### Vos demandes sont enregistrées.

Vous pouvez les modifier ou les annuler tant que la campagne de saisie des vœux est ouverte.

Pour supprimer une demande, cliquez sur l'icône (🗑️) correspondante.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, éditer un récapitulatif de vos demandes avec vos barèmes calculés :

[Éditer un récapitulatif](#)

### IMPORTANT

Votre confirmation de demande sera disponible à partir du 28/11/2024.

**Vous devez vous connecter à nouveau sur SIAM2 afin de la télécharger pour un envoi au plus tard le 06/12/2024.**

2 – Le bouton « services » du bandeau Iprof permet de retourner directement dans l'écran Iprof de saisie de la lettre de motivation.

1 - Si le candidat n'a pas saisi de lettre de motivation via Iprof, alors il ne peut pas ajouter de vœux à sa demande.

## Saisie lettre de motivation (IPROF) : Redirection vers Iprof pour saisie de la lettre de motivation

Plusieurs services internet peuvent vous être utiles pour gérer votre carrière :

Utilisez [SIAM](#) pour déposer votre demande de mutation inter-académique et/ou intra-académique et suivre votre demande (personnels enseignants, d'éducation et psychologue du second degré).

Campagne mouvement spécifique année : 2024/2025.  
Vous pouvez consulter une [note d'information](#).

### **Demande au Mouvement SPE :**

Lettre de motivation pour le mouvement *Sections internationales* :

Lettre de motivation pour le mouvement *Sections binationales* :

Si vous le souhaitez, vous pouvez rajouter votre rapport d'inspection en pièce jointe :

Aucun fichier sélectionné.

(Ce fichier doit être au format PDF et de taille max 2 MO)

Si vous le souhaitez, vous pouvez rajouter votre habilitation/certification en pièce jointe :

Aucun fichier sélectionné.

(Ce fichier doit être au format PDF et de taille max 2 MO)

SPEA : Campagne mouvement **spécifique** académique 2025.

Un bouton de saisie de lettre de motivation par demande au mouvement SPEN.

Enrichir le CV.

**Remarque :** Le bouton permettant la saisie de la lettre de motivation dans iprof est débloqué si la condition suivante est remplie : le candidat doit avoir créé une demande au mouvement SPEN sur SIAM2.

## Saisie demande au SPEN : Cas de deux demandes avec une lettre de motivation saisie

Date d'enregistrement	Mouvement	Nombre de vœux	Vœux	
07/11/2024	*Sections internationales EDUCATION (CE ,CPE)	0	<a href="#">Visualiser</a> <a href="#">Modifier</a>	
07/11/2024	*Sections binationales EDUCATION (CE ,CPE)	0	En attente de saisie de la lettre de motivation...	

[Ajouter une demande](#)

Les candidatures précédées d'une \* doivent être expressément accompagnées d'une lettre de motivation explicitant votre démarche de mobilité ainsi que la description détaillée de vos actuelles fonctions (cf. Paragraphe II.6 de la note de service n°2019-161 du BO spécial n° 10 du 14/11/2019).

**Cliquez sur le bouton «Services» pour saisir votre lettre de motivation.**

**ATTENTION : Une fois votre lettre de motivation rédigée et enregistrée, vous devez impérativement, par la suite, saisir votre (vos) voeu(x) géographique(s) (d'établissement à académie)**

### Vos demandes sont enregistrées.

Vous pouvez les modifier ou les annuler tant que la campagne de saisie des vœux est ouverte.

Pour supprimer une demande, cliquez sur l'icône () correspondante.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, éditer un récapitulatif de vos demandes avec vos barèmes calculés :

[Éditer un récapitulatif](#)

### IMPORTANT

Votre confirmation de demande sera disponible à partir du 28/11/2024.  
 Vous devez vous connecter à nouveau sur SIAM2 afin de la télécharger pour un envoi au plus tard le 06/12/2024.

La lettre de motivation sous lprof a été saisie, le candidat peut saisir des vœux.

La lettre de motivation sous lprof n'a pas été saisie, le candidat ne peut pas saisir de vœux pour cette demande.

Date d'enregistrement	Mouvement	Nombre de vœux	Vœux	
07/11/2024	*Sections internationales EDUCATION (CE ,CPE)	1	<a href="#">Visualiser</a> <a href="#">Modifier</a>	
07/11/2024	*Sections binationales EDUCATION (CE ,CPE)	0	En attente de saisie de la lettre de motivation...	

[Ajouter une demande](#)

Les candidatures précédées d'une \* doivent être expressément accompagnées d'une lettre de motivation explicitant votre démarche de mobilité ainsi que la description détaillée de vos actuelles fonctions (cf. Paragraphe II.6 de la note de service n°2019-161 du BO spécial n° 10 du 14/11/2019).

**Cliquez sur le bouton «Services» pour saisir votre lettre de motivation.**

**ATTENTION : Une fois votre lettre de motivation rédigée et enregistrée, vous devez impérativement, par la suite, saisir votre (vos) vœu(x) géographique(s) (d'établissement à académie)**

**Vos demandes sont enregistrées.**

Vous pouvez les modifier ou les annuler tant que la campagne de saisie des vœux est ouverte.

Pour supprimer une demande, cliquez sur l'icône (  ) correspondante.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, éditer un récapitulatif de vos demandes avec vos barèmes de notes :

[Éditer un récapitulatif](#)

Cliquez sur le bouton  
« *Editer un récapitulatif* ».  
(Recommandé).

Message de confirmation qui permet aux candidats d'avoir l'assurance que leur saisie est bien prise en compte.

**IMPORTANT**

Votre confirmation de demande sera disponible à partir du 28/11/2024.

Vous devez vous connecter à nouveau sur SIAM2 afin de la télécharger pour un envoi au plus tard le 06/12/2024.

Les modalités de consultation et de saisie sont similaires à celles de la participation au mouvement inter-académique.

### ❶ Consulter la liste des POP :

- ✓ Sélectionner « Postes à profils ».
- ✓ Sélectionner la discipline.
- ✓ Sélectionner l'académie demandée.
  - ✓ La liste complète des POP vacants de l'académie s'affiche.

### ❷ Participer au mouvement POP :

- ✓ Saisie des vœux.
- ✓ Rédiger la lettre de motivation hors Iprof/SIAM.
- ✓ L'envoyer à l'adresse figurant sur la fiche de poste.



**VOTRE PARTICIPATION EST FINALISEE**

### Vous devrez également :

- ❶ Enrichir votre CV sur Iprof (fortement conseillé).
- ❷ Conserver votre récapitulatif de candidature au terme de la procédure de saisie de votre demande de participation au mouvement.

## CONTACT :

[mvt2ndegre@ac-dijon.fr](mailto:mvt2ndegre@ac-dijon.fr)

**03 80 44 89 50**